

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE GATINEAU PRÉSENTE SON RAPPORT ANNUEL 2025 AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Gatineau, le 25 août 2026** — La vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, Madame Johanne Beausoleil, présente son rapport annuel 2025 au conseil municipal.

#### **UTILISATION EFFICIENTE DES VÉHICULES DE POLICE DANS UN CONTEXTE D'URGENCE**

L'audit démontre que les délais pour répondre aux appels les plus urgents se situent généralement près des cibles établies, mais que des écarts notables subsistent selon le moment de la journée. Pour les appels urgents de priorité plus faible, aucune cible n'est établie. Les délais peuvent être longs et variables, et des écarts entre les secteurs ont été constatés.

Les données GPS considérées indiquent notamment que le véhicule dépêché est théoriquement le plus près et le plus rapide dans environ 29 % des cas, ce qui révèle un potentiel d'optimisation significatif des déplacements et de réduction de délais évitables. Ultimement, ces délais peuvent affecter la rapidité de prise en charge, avec des effets potentiels sur la sécurité et la qualité de l'intervention lors des urgences.

Les travaux d'audit effectués indiquent que les périodes de transition au début des quarts ralentissent le départ des unités. De plus, lorsque les patrouilles sont organisées en duo le soir et la nuit, moins de véhicules sont disponibles simultanément sur le territoire pour répondre aux appels. Des charges de travail plus importantes dans certains secteurs peuvent aussi affecter la rapidité de réponse des équipes affectées aux appels d'urgence dans les zones concernées prévues au plan de patrouille.

L'audit relève certains enjeux de sécurité et des conditions matérielles pouvant ralentir le départ des véhicules des postes de police, soit un éclairage insuffisant ainsi qu'une vidéosurveillance et des barrières d'accès qui ne sont pas optimales. De plus, lorsque des mécaniciens ou des fournisseurs ont accès à des véhicules de patrouille, les vérifications d'antécédents judiciaires ne sont pas systématiques, ce qui peut nuire à l'assurance de l'état opérationnel attendu avant la mise en service par le personnel exclusivement autorisé.

Enfin, la conduite en urgence exige des compétences à maintenir dans le temps. En l'absence d'un mécanisme structuré de maintien de ces compétences, la maîtrise des véhicules est susceptible de diminuer, ce qui peut accroître les risques d'incidents et réduire l'efficacité des déplacements.

## **OCTROI DES CONTRATS**

L'audit vise à s'assurer que la Ville dispose d'un cadre réglementaire conforme à la législation en vigueur, que le processus d'adjudication et d'attribution des contrats est intègre, équitable et transparent, et que les procédures sont efficaces, efficientes et économiques, tout en assurant une saine gestion des fonds publics.

L'audit démontre que les règlements, directives et procédures ne sont pas clairement définis ni mis à jour. Ils contiennent également des incohérences, des ambiguïtés et des redondances. Il serait dans l'intérêt de la Ville que le Service du greffe, en collaboration avec les services concernés, établisse un calendrier de révision périodique pour garantir la mise à jour continue de ces documents. Une telle initiative contribuera à renforcer la clarté, la cohérence et l'efficacité du processus de gestion contractuelle.

La Ville doit améliorer le processus menant à l'adjudication d'un contrat pour qu'il soit complètement intègre, équitable et transparent, notamment en renforçant la révision des dossiers contractuels effectuée par le Service de l'approvisionnement responsable. Les services requérants doivent également bien comprendre les exigences applicables et s'y conformer.

## **GESTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE D'ENVERGURE**

L'audit vise à déterminer si la Ville de Gatineau gère les projets d'infrastructure d'envergure de manière efficace, efficiente, économique et durable. Ces projets se distinguent par leur envergure budgétaire, leur complexité technique, le nombre élevé de parties prenantes impliquées et leur impact significatif sur la population.

Nous avons audité les quatre projets réalisés ou en cours de réalisation suivants, qui totalisent 622 M\$ :

- Centre Slush Puppie (137 M\$ approuvé en 2016, livré en 2021);
- Bibliothèque Lucy-Faris (59 M\$, approuvé en 2018, en clôture au moment des travaux);
- Quartier général du Service de police de la Ville de Gatineau (187 M\$ approuvé en 2024, en planification);
- Complexe multifonctionnel de l'ouest (239 M\$, approuvé en 2024, en planification).

« Une gouvernance efficace des projets d'infrastructure d'envergure repose sur trois piliers interdépendants : une structure de supervision claire, un encadrement méthodologique rigoureux et des mécanismes de reddition de comptes systématiques. Or, nos travaux révèlent que ces trois piliers présentent des lacunes significatives pour les projets audités, exposant la Ville à des risques importants de non-respect aux trois dimensions de gestion de projet, soit la qualité, le délai et les coûts. Ces risques ont une incidence directe sur la qualité des services rendus aux citoyens et la taxation », affirme la vérificatrice générale.

Bien que l'administration municipale présente aux instances les projets d'infrastructure d'envergure et sollicite les autorisations requises aux étapes clés, l'information transmise est variable et parfois insuffisante pour soutenir pleinement la prise de décision, notamment les informations relatives aux risques. Le conseil municipal prend donc des décisions sur une information parcellaire.

Des ressources compétentes ont été affectées aux projets audités. Toutefois, leur nombre est insuffisant considérant l'ampleur et la complexité des projets d'infrastructure d'envergure analysés. Les ressources se trouvent à s'occuper du plus urgent, ce qui leur laisse moins de temps à consacrer à la planification, l'anticipation des risques et la documentation. Les risques de dépassements budgétaires et de glissement d'échéancier sont accrus. Enfin, la Ville devient dépendante des responsables de projet, souvent seuls à gérer un projet.

Les responsables de projet produisent un suivi d'avancement mensuel, mais il n'est pas systématiquement complet ni communiqué. La reddition de comptes au comité exécutif et au conseil municipal est souvent liée à l'obtention d'autorisations ou de financements supplémentaires. Les élus sont informés des risques une fois matérialisés, limitant leur capacité à exercer une surveillance efficace. Les conséquences sont tangibles et quantifiables : dépassements budgétaires importants dans certains cas, glissements d'échéancier, pertes de mémoire organisationnelle lors de départs, fragilisation de la confiance citoyenne et exposition accrue à des risques financiers et opérationnels. Compte tenu des résultats de l'audit, nous pouvons conclure que la Ville de Gatineau ne gère pas ses projets d'infrastructure d'envergure de manière efficace, efficiente et économique.

## **PROCESSUS D'INSPECTION DES BÂTIMENTS**

Notre travail d'audit ne nous permet pas de déterminer si les permis et certificats ainsi que les requêtes et les plaintes sont adéquatement inspectés, car le processus d'inspection ne comprend aucune standardisation établie et documentée en fonction des éléments critiques à considérer, ce qui pourrait engager la responsabilité de la Ville en cas de poursuites.

Bien qu'il existe un Code d'éthique et de déontologie à la Ville incluant les notions d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance, qui est divulgué à chaque employé en début d'année, aucune stratégie particulière n'est en place afin de minimiser les risques de fraude pour les postes névralgiques tels que celui d'inspecteur en urbanisme, ce qui pourrait impacter la réputation et la stabilité de la Ville en cas de situation délicate.

De plus, des lacunes ont été constatées quant au traitement des dossiers au moment opportun, et ce, autant au niveau du traitement des requêtes que pour les dossiers du programme d'inspection. À cet effet, l'inspection des piscines résidentielles demeure l'aspect le plus critique pouvant mettre à risque le voisinage et potentiellement la responsabilité de la Ville.

Notre analyse a démontré que les inspections des bâtiments ne sont pas suffisamment rigoureuses, que les suivis des dossiers ne sont pas complets et que ceux faisant état de non-conformités ne sont pas convenablement documentés ni étoffés. Cet état de fait contribue à augmenter les risques auxquels la Ville peut avoir à faire face dans le cas de dossiers judiciairisés et à miner la collaboration entre le Service de l'inspection et les autres services, notamment les Services juridiques.

## **GESTION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, DES RÉSERVES FINANCIÈRES ET DES FONDS RÉSERVÉS**

À la fermeture de son exercice financier, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de la Ville est porté à l'excédent de fonctionnement non affecté et est réparti par la suite à des fins générales ou particulières, conformément à la Politique numéro PO-057 concernant la gestion des excédents de fonctionnement. Nous avons constaté au cours de l'audit que la PO-057 n'est pas à jour, qu'elle manque de clarté et ne respecte pas la législation en vigueur, ce qui augmente les risques d'adoption de décisions non conformes. De plus, aucune procédure n'encadre l'utilisation de la PO-057 afin de guider le personnel dans la gestion et la comptabilisation des transactions affectant ces postes.

L'audit démontre que la documentation transmise aux élus afin de soutenir leur prise de décision est limitée. Des incohérences dans la nomenclature des réserves financières et des autres comptes visés par l'audit compliquent de surcroît le suivi et la reddition de comptes, ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des données financières de la Ville.

## **BILAN DE MANDAT**

J'ai été nommé par le conseil municipal pour un terme de sept ans en 2017 et les élus ont accepté de prolonger mon contrat de trois ans en 2024, en conformité avec la LCV. Je quitterai donc mon poste en février 2027 et ce rapport est le dernier que je dépose. J'ai réalisé au cours de ces dix années 34 audits de performance et de conformité pour la municipalité, qui ont donné lieu à 550 recommandations.

Les audits réalisés depuis mon entrée en fonction mettent en perspective des situations problématiques communes qui émergent de l'analyse des divers sujets audités.

Un des enjeux récurrents relevés au cours de mon mandat est la gestion verticale par les services des processus et pratiques dont ils sont responsables, ce qui ne favorise pas une perspective globale permettant l'amélioration de l'offre de service dans son ensemble aux citoyens de Gatineau. Cette situation ne favorise pas pleinement la collaboration entre

services et l'exercice du rôle de soutien fondamental des services centraux, notamment au chapitre de l'embauche, de la gestion de la relève et du développement des talents, ainsi que du suivi des coûts et des budgets.

Au cours de mon mandat, j'ai également constaté l'absence de planification à moyen et long terme et l'utilisation d'approches réactives plutôt que proactives. Je considère que ces choix contribuent à l'inefficience des processus opérationnels et à des coûts inutiles n'améliorant pas l'offre de service aux citoyens. À mon avis, la Ville consent trop peu à s'engager à offrir des niveaux de service établis qui répondent aux besoins réels des citoyens.

« Comme au cours des années antérieures, j'ai reçu l'entière collaboration de la haute direction de la Ville, de ses gestionnaires et des employés municipaux à l'occasion des audits réalisés. Je les en remercie à nouveau », conclut Madame Beausoleil.

***N.B. : Pour toute demande d'entrevue, veuillez acheminer un courriel à [verificateur.general@gatineau.ca](mailto:verificateur.general@gatineau.ca).***

- 30 -

Source : Johanne Beausoleil, CPA auditrice  
Vérificatrice générale de la Ville de Gatineau  
(819) 243-2303  
[verificateur.general@gatineau.ca](mailto:verificateur.general@gatineau.ca)